

4. LES APÔTRES ONT-ILS CHANGÉ LE JOUR DU REPOS ?

Jacques, l'un des dirigeants de l'Église apostolique et l'auteur de l'épître qui porte son nom, commente les dix commandements en ces termes :

«Car quiconque observe toute la loi, mais pèche contre un seul commandement, devient coupable de tous. Celui qui a dit : Ne commets pas d'adultère, a dit aussi : Ne commets pas de meurtre. Or, si tu ne commets pas d'adultère, mais que tu commettes un meurtre, tu deviens transgresseur de la loi.» – Jacques 2.10,11

De son côté, Luc, le médecin-historien, auteur d'un évangile et du livre des Actes des Apôtres, rapporte le fait suivant :

«Le jour du sabbat, nous nous sommes rendus hors de la porte, vers une rivière, où nous pensions que se trouvait un lieu de prière. Après nous être assis nous avons parlé aux femmes qui étaient réunies.» – Actes 16.13

Le livre des Actes mentionne à de nombreuses reprises le fait que les apôtres adoraient Dieu et enseignaient sa Parole à l'occasion du sabbat :

Actes 13.14,42,44:	2 sabbats à Antioche
Actes 16.13:	1 sabbat à Philippes
Actes 17. 2:	3 sabbats à Thessalonique
Actes 18. 4,11:	nombreux sabbats à Corinthe

L'apôtre Jean, celui qui parmi les Douze vécut le plus longtemps, écrit cinq livres de la Bible : un évangile, trois épîtres, et le livre prophétique de l'Apocalypse. Il mourut vers l'an 100 apr. J.-C., environ soixante-dix ans après la résurrection de Jésus.